



Procès-verbal du Conseil Municipal

Séance du mardi 10 février 2026 18:30 à Salle du Conseil de la Mairie

Quorum : 8

Membres présents :

Christine MAGNAUD, Bernard JACQUIER, Anne-Marie BUISSONNIERE, Murielle SAINT-PAUL, François CHAUDAGNE, Vincent PORTAL, Laurent PIOTTE, Pierre-Yves TERRENOIRE, Carine ALBURQUERQUE FUENTES, Lydie ROUGERON, Nathalie PINHEIRO, Julien GONZALEZ, Antoine MONTEIL

Membres excusés et représentés par pouvoir :

Membres Absents :

Dominique STEVENSON, Sylvie CONCHAUDRON

Président de séance : Christine MAGNAUD

Secrétaire de séance : Anne-Marie BUISSONNIERE

Le quorum étant atteint, le Maire ouvre la séance.

Ordre du jour de la séance :

Ordre	Texte ordre du jour
1	Approbation du procès-verbal de la séance Conseil Municipal du 09/12/2025
2	Convention de partenariat des interventions en milieu scolaire ou Dispositif DUMISTE de la communauté d'Agglomération - année scolaire 2025-2026
3	Installation d'une centrale photovoltaïque en toiture du bâtiment du service technique - approbation du projet et demande de subvention
4	Questions et informations diverses

Détails des projets / délibérations :

1. Approbation du procès-verbal de la séance Conseil Municipal du 09/12/2025

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 09 décembre 2025.

2. Convention de partenariat des interventions en milieu scolaire ou Dispositif DUMISTE de la communauté d'Agglomération - année scolaire 2025-2026

Madame le Maire propose au Conseil municipal de renouveler la convention tripartite entre la communauté d'agglomération Vichy Communauté, les services de l'Éducation Nationale de l'Allier et la

commune de BUSSET pour l'année scolaire 2025-2026 au titre du "Dispositif DUMISTE".

Ce partenariat, générant une obligation de contractualisation, permet au Conservatoire de Vichy Communauté de proposer des interventions musicales en milieu scolaire à toutes les écoles élémentaires et maternelles de la communauté d'Agglomération.

Pour l'année 2025-2026, l'école de Busset s'est inscrite sur un projet intitulé "Mise en musique d'une œuvre en détournant des objets du quotidien" comportant 16 séances d'une heure. Madame le Maire précise que ces interventions sont prises en charge par la communauté d'Agglomération et ne donnent pas lieu à facturation de la commune. Cependant, toute demande d'intervention supplémentaire sera facturée dans les conditions prévues par la convention.

Madame le Maire présente les dispositions de la convention qui sera jointe en annexe.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **approuve** la convention de partenariat du "Dispositif DUMISTE" pour l'année scolaire 2025-2026,
- **autorise** Madame le Maire à signer ladite convention et tout document s'y rattachant.

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 13 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

N'ont pas pris part au vote : 0

Absents lors du vote : 2

3. Installation d'une centrale photovoltaïque en toiture du bâtiment du service technique - approbation du projet et demande de subvention

Madame le Maire expose :

La commune souhaite participer à la transition énergétique sur son territoire. Elle souhaite également maîtriser ses coûts de fonctionnement et tendre vers l'autonomie énergétique.

Le projet consiste en l'installation d'une centrale photovoltaïque en autoconsommation collective sur la toiture du bâtiment des services techniques (surface d'environ 300m², parcelle cadastrale AH0305).

Nature	Bâtiment communal service technique
Parcelle cadastrale	AH0305
Adresse	2 CHEMIN DE LIAGES
Puissance installable	50 kWc

Madame le Maire précise que la couverture de ce bâtiment a été totalement rénovée en juin 2025. La rénovation de cette couverture (désamiantage et toiture en Bacacier) a été mise à profit pour pouvoir intégrer l'installation d'une centrale photovoltaïque.

Ce projet vise à :

- maîtriser et réduire les coûts de fonctionnement, et en particulier, ceux liés aux dépenses énergétiques,
- valoriser le patrimoine foncier communal,
- réaliser un projet adapté aux besoins et aux moyens de la commune tant au niveau des coûts d'investissements que des dépenses de fonctionnement et d'exploitation,
- participer à l'effort national de production d'énergies renouvelables.

La surface des panneaux installée sera dimensionnée pour l'autoconsommation collective avec revente du surplus. L'énergie produite sera prioritairement consommée pour les besoins énergétiques des

bâtiments de la commune (mairie, école, salles des fêtes, stade).

Le coût prévisionnel des travaux est estimé à 45 0000€ HT

Cette opération est subventionnable par le Syndicat Départemental d'Energie de l'Allier (SDE 03) à hauteur de 50%.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal :

- **d'approuver** le projet d'installation d'une centrale photovoltaïque en autoconsommation collective sur la toiture du bâtiment communal des service techniques et le coût prévisionnel de l'opération,
- **de l'autoriser** à déposer une demande de subvention auprès du Syndicat Départemental d'Energie de l'Allier (SDE 03).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **approuve** les propositions de Mme le Maire.

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 13 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

N'ont pas pris part au vote : 0

Absents lors du vote : 2

4. Questions et informations diverses

Restauration scolaire - fournitures des repas à compter du 1er septembre 2026

Pour rappel, depuis 2006, le collège de Saint-Yorre fournit à la commune les repas servis à la cantine. Un de nos agents aide à leur préparation chaque matin et les remonte en liaison chaude. Cette organisation est remise en question par le Conseil Départemental et il nous faut nous préparer à un fonctionnement différent à compter de la rentrée de septembre 2026.

Deux solutions sont envisagées :

- intégrer le SIVU cuisine locale de Cusset
- passer un contrat de fournitures de repas avec un prestataire

Un rendez-vous a eu lieu le 08/01/2026 avec le directeur du SIVU de la cuisine locale de CUSSET et un autre le 27/01/2026 avec le directeur du Gourmet Fiolant.

Après présentation et analyse la situation actuelle (volumétrie des repas, reste à charge pour la commune, tarification aux familles) et des modalités financières à venir (tarif, livraison, matériels, frais annexes...), les membres du Conseil municipal à 12 voix POUR et 1 ABSTENTION s'orientent vers la proposition du Gourmet Fiolant.

Maison des Assistantes Maternelles (MAM)

Des travaux d'aménagement intérieur et extérieur (validés par la PMI) sont à prévoir. Devis en cours.

Bibliothèque

Présentation aux habitants de la médiathèque digitale le samedi 21 mars 2026 à l'occasion du Printemps des Poètes.

Église

Des devis sont en cours pour le démoissage du toit de l'église.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

Le Secrétaire de séance,
Anne-Marie BUISSONNIERE



Fait à BUSSET,
Le 20/03/2026 ,
Christine MAGNAUD

